

Pendant la guerre, les épargnes qui ont été appréciables, s'élevaient en 1944 à 21 p. 100 du revenu personnel disponible. Un tel niveau d'épargnes a été le résultat de contributions patriotiques à l'effort de guerre et à la déviation de la production des denrées de consommation à la production du matériel de guerre.

Avec le retour au temps de paix, ce niveau élevé d'épargne commença à décliner. En 1947, les épargnes étaient descendues à 6 p. 100 du revenu personnel disponible. Cela a eu pour résultat d'augmenter le volume des dépenses du consommateur qui ont été absorbées par les achats augmentés de marchandises et de services, tandis que les prix montaient aussi sous la poussée des prix de l'extérieur et de l'augmentation des coûts.

À propos de cette augmentation dans le volume des dépenses du consommateur, le Comité a pris en considération les récentes tendances de la circulation monétaire. À l'époque où la nécessité de financer la guerre était assez grande pour exiger l'assistance des banques, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures minétaires restrictives. La première amélioration dans la circulation monétaire disponible au Gouvernement est devenue possible après que le Gouvernement fût entré en possession d'une encaisse considérable par suite de la neuvième campagne d'Emprunt de la Victoire au mois de novembre 1945. Bien que les dépenses de guerre (y compris la démobilisation, les gratifications, etc.) eussent atteint un niveau élevé pendant plusieurs mois encore, le Gouvernement n'a pas eu besoin d'emprunter du grand public ou d'avoir recours au financement bancaire.

Au mois de janvier 1946, la Banque du Canada entama avec les banques à charte des négociations qui aboutirent à ce qu'on appelle communément l'Accord d'épargne. Cet accord limitait l'avoir des banques en titres flottants de l'État (à distinguer des émissions bancaires spéciales telles que bons du Trésor et certificats de dépôt) à 90 p. 100 au plus de leurs dépôts d'épargne personnels. Vu que l'avoir en obligations de l'État des banques les plus importantes atteignait à l'époque le chiffre d'environ 90 p. 100, l'accord eut pour effet de parer efficacement à toute nouvelle addition considérable à l'approvisionnement de numéraire que l'achat d'obligations flottantes de l'État par les banques aurait pu entraîner. L'Accord d'épargne a aussi été marqué par un engagement de la part des banques de ne pas excéder un taux déterminé de bénéfices sur leur portefeuille de placements en obligations de l'État. L'effet de cet arrangement a été tel que toute banque, désireuse de vendre des obligations de l'État pour donner de l'accroissement à ses prêts et aux valeurs autres que celles de l'État, devait en moyenne vendre une obligation d'assez longue échéance et portant un intérêt rémunérateur ; autrement, la vente exclusive d'obligations à courte échéance et peu rémunératrices par les banques aurait fait monter le rendement du reste de leur portefeuille de placements au-dessus de la limite convenue.

L'augmentation de bénéfices que les banques pouvaient risquer d'obtenir en faisant des prêts au lieu de placement en obligations de l'État se trouvait donc un peu réduite.

Plus tard, la situation budgétaire de l'État s'améliora au point de créer un surplus général d'argent sonnante et le remboursement des dettes détenues par les banques devint possible. Cette situation eut pour effet de restreindre la somme d'argent aux mains du public.

En même temps, le transfert de ces fonds à la Banque du Canada a rendu possible la réduction de la proportion des réserves en espèces des banques à charte. Pendant les dernières années de la guerre et tout le long de 1946, la proportion